



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge (Québec) J0J 1Y0
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
4 MARS 2025**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le quatrième (4e) jour du mois de mars deux mille vingt-cinq à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6
Mme Dominique Martel, Mairesse

Sont absents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffier d'assemblée : Monsieur Nicolas Turgeon-Morin

Résolution numéro 2025.03051

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

ATTENDU QUE pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2024 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge ;

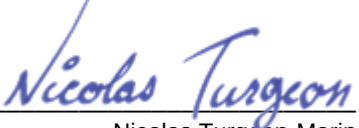
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge adopte le rapport d'activités annuel 2024 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce
5^e jour de mars 2025


Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général/greffier-trésorier